



Etat des lieux pas recuperez

Par **seb**, le **30/03/2012** à **20:31**

Bonjour,

j'ai mon conjoint qui a quitter sont appartement dans le quelle il vivait depuis 15ans les peinture a été refaite il y a 10ans la proprio a fait un prés état des lieu et qui nous a dis de refaire les mur et les plinthe

on la refait et a l'état des lieux principale elle dis que la peinture lui convient pas elle aurait préférez du blanc et donc qu'elle va en changer on a mis du crépi blanc casser a cause des mur qui s'effritait les plaque de gaz elle dis que sa seras aussi a nos frais car elle le courant étant couper elle a pas pu voir sa elle fonctionnait mon conjoint a signer l'état des lieux mes na pas reçu le double comment je peux faire pour le récupérez

Par **cocotte1003**, le **31/03/2012** à **00:02**

Bonjour, il faut réclamer le double de l'état des lieux par LRAR à votre bailleur. Il peut maintenant déduire ce qui est en état dégradé par rapport à l'état des lieux d'entrée s'il est noté crépi en mauvais état ou taches.. alors oui il pourra le refaire faire, si rien de spécial n'est signalé alors il ne pourra pas, cordialement